

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 février 2023

Objet : Adoption d'une tarification spécifique des abonnements aux publications statutaires pour les agences d'abonnement

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 14 février deux mil vingt-trois à onze heures quarante-cinq, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 7 février 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Françoise KERN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Patrick De La MARQUE à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Igor SEMO.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Marie CHAVANON, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption d'une tarification spécifique des abonnements aux publications statutaires pour les agences d'abonnement

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel remis par le délégataire au délégant,

Vu la délibération n°2017-35 du 25 septembre 2017 relative à l'attribution de la délégation de service public concernant l'édition de publications du Centre pour la période 2018-2022,

Vu la délibération n°2017-36 du 25 septembre 2017 relative à l'adoption des tarifs de vente des publications du CIG,

Vu la délibération n°2018-53 du 24 septembre 2018 relative à l'adoption des tarifs de vente des publications du CIG,

Vu la délibération n°2021-99 du 23 novembre 2021 relative à l'évolution tarifaire des publications du CIG,

Vu la délibération n° 2022-56 du 29 novembre 2022 relative à la tarification des publications statutaires,

Considérant la nécessité de déterminer des tarifs spécifiques aux abonnements aux publications juridiques régulières du CIG pour l'année 2023 pour les agences d'abonnement agissant pour le compte d'abonnés tiers,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs de vente des abonnements aux publications juridiques régulières du CIG pour l'année 2023 pour les agences d'abonnement comme suit :

Répertoire des carrières territoriales

Abonnement aux mises à jour annuelles

Volume 1 :	99,90 €
Volume 2 :	94,00 €
Volume 3 :	94,00 €

Remise de 9% accordée pour tout abonnement effectué par une centrale d'abonnement

Classeur de rangement :

10,00 € TTC l'unité (remise de 9%)
Offert en cas de nouvel abonnement

Informations administratives et juridiques

Abonnement papier 12 numéros + 2 suppléments :	180,00 €
Abonnement numérique 12 numéros + 2 suppléments :	141,00 €

Remise de 9% accordée pour tout abonnement effectué par une centrale d'abonnement

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil
départemental du Val-de-Marne